

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2021

le 10 février 2021

Réponse à l'interpellation de M. Philippe Neyroud (PS) « Les communications du Greffe municipal : un canal à disposition de qui ? ».

10.03-2101-Reponse-02\_2021-Interpellation-Neyroud-Communications.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation M. Philippe Neyroud (PS) intitulée « Les communications du Greffe municipal : un canal à disposition de qui ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2020.

### **Réponses de la Municipalité :**

- 1. Dans quelles mesures les nombreuses autres associations culturelles bénéficiant d'une subvention communale inscrite au budget communal, au même titre que le MSJ et même si dans des proportions moindres, peuvent-elles bénéficier de ce canal de communication du Greffe municipal ?*

**Réponse :** Le Musée suisse du jeu bénéficie d'une subvention communale annuelle de Fr. 695'000.- auxquels s'ajoutent un montant de Fr. 20'000.- pour l'organisation du Château des jeux. Il est dès lors dans l'intérêt bien compris de la Commune de soutenir les efforts de communication de l'institution. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, sa *newsletter* est répercutée aux membres du personnel et du Conseil communal. Au bénéfice d'une garantie de déficit d'un montant comparable, le centre de loisirs pour aînés L'Escafe pourrait bénéficier d'une même prestation s'il en était demandeur, ce qui n'est pas le cas compte tenu de la forte demande dont il fait l'objet. Des distributions ponctuelles de flyers pour d'autres associations culturelles ont été par ailleurs effectuées à la demande de membres de l'assemblée.

- 2. Ont-elles toutes été avisées de la possibilité qui leur est offerte d'utiliser ce canal de communication du Greffe municipal ?*

**Réponse :** Non, car il n'est pas dans l'intention de la Municipalité d'inonder les membres du corps délibérant sous de multiples informations concernant les sociétés locales. Le Musée suisse du jeu restera la seule institution à voir sa communication relayée de façon systématique auprès des élues et des élus.



3. *Si non pour quelles raisons ?*

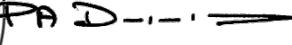
**Réponse :** Voir la réponse ci-dessus.

4. *Si oui, peut-on connaître quelques-unes des raisons forcément diverses et variées qui les ont empêchées, jusqu' à l'heure, de saisir pareille opportunité.*

**Réponse :** Voir la réponse ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :



Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de Mme Philippe Neyroud

Adopté par la Municipalité : le 18 janvier 2021



**Interpellation : « Les communications du Greffe Municipal : un canal à disposition de qui ? »**

Comme c'est le cas régulièrement, nous avons toutes et tous reçu en date du 1er décembre un e-mail provenant du Greffe Municipal qui nous relaie, à nous membres du Conseil Communal, la Newsletter du Musée Suisse du Jeu.

Si nous ne pouvons que saluer cette démarche, qui soutient assurément la visibilité et la fréquentation du MSJ, je m'étonne que ce canal de communication d'un service communal soit utilisé pour la promotion de ces activités, car la Municipalité nous affirme dans sa Réponse Municipale N° 7/2020 à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD), « Y a-t-il un pilote au Musée Suisse du Jeu ? », je cite :

« Le Musée n'est pas un service communal ».

Plutôt que de faire cesser cette promotion culturelle plus que louable par notre Greffe Municipal, à des fins de maintenir la vigueur du tissu culturel boéland, je pose à l'attention de la Municipalité et du Greffe Municipal les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les nombreuses autres associations culturelles bénéficiant d'une subvention communale inscrite au budget communal, au même titre que le MSJ et même si dans des proportions moindres, peuvent-elles bénéficier de ce canal de communication du Greffe Municipal ?
- Ont-elles toutes été avisées de la possibilité qui leur est offerte que d'utiliser ce canal de communication du Greffe Municipal ?
- Si non, pour quelles raisons ?
- Si oui, peut-on connaître quelques-unes des raisons forcément diverses et variées qui les ont empêchées, jusqu'à l'heure, de saisir pareille opportunité ?

Je demande à la Municipalité et au Greffe Municipal de bien vouloir répondre à ces questions par une prise de position écrite.

Philippe Neyroud (PS)